

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## MULTI 'RESTOR

Version:6




Date de révision: 10/03/2022

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit:
1. 1. 1. Nom de la préparation: MULTI 'RESTOR
1. 1. 2. Contient:
  - styrène
  - TALC
1. 1. 3. EuPCS: PC-ADH-OTH - 1055
1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: Mastic de réparation  
Réservé aux utilisateurs professionnels. Attention! - Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: S.C.A.L.P. SA  
8 allée de Bruxelles - Z.I. La Poudrette  
F-93320 Les Pavillons sous Bois  
France  
Tél: +33 (0)1 48 48 39 76
1. 4. Numéro d'appel d'urgence: FR - INRS Tél: +33 (0)1 45 42 59 59  
B - Centre Antipoisons Tél: +32 (0) 70 245 245  
Angers : 02 41 48 21 21 Bordeaux : 05 56 96 40 80  
Lille : 03 20 44 44 44 Lyon : 04 72 11 69 11  
Marseille : 04 91 75 25 25 Nancy : 03 83 85 26 26  
Paris : 01 40 05 48 48 Rennes : 02 99 59 22 22  
Strasbourg : 03 88 37 37 37 Toulouse : 05 61 77 74 47

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange: \* Liq. infl. 3 / SGH02 - H226 \*  
\* Irr. cut. 2 / SGH07 - H315 \*  
\* Irr. oc. 2B / H319 \*  
\* Tox. aiguë 4 / SGH07 - H332 \*  
\* Repr. 2 / SGH08 - H361 \*  
\* STOT rép. 1 / SGH08 - H372 \*
2. 2. Éléments d'étiquetage:
-   
- Danger
2. 2. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement: .
2. 2. 2. Contient:
  - styrène
  - TALC
2. 2. 3. Mention de danger: H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.  
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
H332 Nocif par inhalation.
2. 2. 4. Prévention: P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.  
P241 Utiliser du matériel [électrique / de ventilation / d'éclairage / ...] antidéflagrant.  
P242 Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.  
P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P264 Se laver à l'eau savonneuse et à l'eau soigneusement après manipulation.  
P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## MULTI 'RESTOR

Version:6

Date de révision: 10/03/2022

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

2. 2. 5. Intervention:	protection des yeux / du visage. P201 Se procurer les instructions avant utilisation. P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. P260 Ne pas respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P261 Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  P303 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): P361 Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. P353 Rincer la peau à l'eau / se doucher. P370 En cas d'incendie: P378 Utiliser du sable, de la terre, une poudre chimique ou de la mousse pour l'extinction. P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. P321a Traitement spécifique (voir rubrique n° 4.3.). P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. P362 Enlever les vêtements contaminés. P364 Et les laver avant réutilisation. P305 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: P351 Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. P338 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. P314 Consulter un médecin en cas de malaise. P304 EN CAS D'INHALATION: P340 Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P312a Appeler un CENTRE ANTIPOISON / un médecin en cas de malaise.
2. 2. 6. Stockage:	P403 Stocker dans un endroit bien ventilé. P235 Tenir au frais. P405 Garder sous clef.
2. 2. 7. Elimination:	P501a Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / international
2. 3. Information(s) complémentaire(s):	UFI: MULTI RESTOR Blanc : R6NS-S0V2 R00R-2GGT MULTI RESTOR Chêne foncé :2C6T-00WG-000Q-DS1Q MULTI RESTOR pin :Y SWS-D0VS-D007-7MS8  VOC : 13 %  En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Eviter de laisser sécher le produit. Lire l'étiquette avant utilisation.
2. 4. Dangers principaux:	/
2. 5. Autres dangers:	Cette préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus

### 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Description du mélange: /

3. 2. Composant(s) contribuant aux dangers:

- styrène
- N° Id: 601-026-00-0 - N° CE: 202-851-5 - N° CAS: 100-42-5
- Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 10 < C <= 15
- SGH (Système Général Harmonisé)
- \* SGH02 \* Liq. infl. 3 - H226
- \* SGH07 \* Tox. aiguë 4 - H332
- \* SGH08 \* STOT rép. 1 - H372 \* Irr. cut. 2 - H315 \* Irr. oc. 2 - H319 \* Repr. 2 - H361

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## MULTI'RESTOR

Version:6

Date de révision: 10/03/2022

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

Remarques:((\*))

- Divers :

Valeurs limites d'exposition

V.L.E. (ou V.L.C.T) ppm = 50 - V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m<sup>3</sup> = 213 - V.M.E ppm = 100 - V.M.E mg/m<sup>3</sup> = 426

• TALC

- N° CE: 238-877-9 - N° CAS: 14807-96-6

- Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 10 < C <= 15

- SGH (Système Général Harmonisé)

\* SGH07 \* Tox. aiguë 4 - H332 \* STOT un. 3 - H335

- Divers :

Valeurs limites d'exposition

V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m<sup>3</sup> = 2

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

### 4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des mesures de premiers secours:

- |   |  |
|---|--|
| 4. 1. 1. Conseils généraux:   | Calmer la victime, et la maintenir dans une position confortable.<br>Appeler un médecin.   |
| 4. 1. 2. Inhalation:  | Mettre la victime à l'air libre.<br>Maintenir au chaud et dans un endroit calme.<br>Si les troubles continuent, consulter un médecin.  |
| 4. 1. 3. Contact avec la peau:  | Laver immédiatement avec du savon et beaucoup d'eau. Enlever immédiatement les vêtements contaminés.   |
| 4. 1. 4. Contact avec les yeux:   | Laver abondamment à l'eau (pendant 30 minutes minimum) en gardant les yeux grands ouverts et en retirant les verres de contact souples, puis se rendre immédiatement chez un médecin.                            |
| 4. 1. 5. Ingestion:   | Rincer la bouche, faire boire beaucoup d'eau, ne pas faire vomir, calmer la victime, et la conduire immédiatement à la clinique ou chez le médecin.  |
| 4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:  | /  |
| 4. 2. 1. Inhalation:  | Peut provoquer des maux de tête et des vertiges<br>Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou produits de décomposition.   |
| 4. 2. 2. Contact avec la peau:  | Peut causer des irritations de la peau / dermatites.   |
| 4. 2. 3. Contact avec les yeux:   | Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.<br>En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. |
| 4. 2. 4. Ingestion:   | Peut provoquer des maux de tête et des vertiges<br>Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.   |
| 4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : | Pas d'information disponible.  |

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- |                            |   |
|----------------------------|---|
| 5. 1. Moyens d'extinction: | eau en grande quantité, eau pulvérisée mousse poudre chimique sèche dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ) |
|----------------------------|---|

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## MULTI 'RESTOR

Version:6

Date de révision: 10/03/2022

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:	Les vapeurs se mélangent bien à l'air et des mélanges explosifs se forment rapidement. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
5. 3. Conseils aux pompiers:	Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection
5. 4. Méthode(s) spéciale(s):	Appareillages antidéflagrants indispensables. En cas d'incendie: maintenir les fûts, etc., à basse température en les arrosant d'eau.
5. 5. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité:	Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, il pourrait répandre le feu.

### 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:	Evacuer le personnel vers un endroit sûr. Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire adéquat.
6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement:	Eviter que le produit ne pénètre dans les égouts.
6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:	Éponger avec un produit absorbant inerte (par exemple du sable, de la sciure, un agglomérant universel, un gel de silice). Collecter mécaniquement (en balayant ou pelletant) et mettre dans un récipient adéquat pour élimination.
6. 4. Référence à d'autres rubriques:	Voir la rubrique 11 en ce qui concerne la toxicité du produit et la rubrique 10 en ce qui concerne la stabilité et réactivité du produit.

### 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7. 1. Manipulation:	
7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:	Éviter les flammes nues et l'agitation. Ne pas fumer. Eviter le contact avec la peau et les yeux.
7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique:	Employer des outils antidéflagrants.
7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s):	Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Manipuler uniquement le produit dans un système fermé ou prévoir une aspiration et une ventilation adéquate.
7. 2. Stockage:	
7. 2. 1. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités:	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. A manipuler dans des locaux bien ventilés. Eviter le contact avec la peau et les yeux, ainsi que l'inhalation des vapeurs et brumes de pistologie.
7. 2. 2. Mesure(s) d'ordre technique:	/
7. 2. 3. Condition(s) de stockage:	Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Conserver dans un endroit sec, frais et très bien ventilé.
7. 2. 4. Matière(s) incompatible(s) à éloigner:	Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matériaux fortement acides ou alcalins.
7. 2. 5. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur:	polyéthylène (haute densité) acier inoxydable
7. 2. 6. Matériaux d'emballage non adaptés:	Eviter les emballages métalliques non protégés.
7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):	Pas d'information disponible.

### 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## MULTI 'RESTOR

Version:6

Date de révision: 10/03/2022

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

8. 1. Paramètres de contrôle:	
8. 1. 1. Limite(s) d'exposition:	<ul style="list-style-type: none"> <li>• styrène : V.L.E. (ou V.L.C.T) ppm = 50 - V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m<sup>3</sup> = 213 - V.M.E ppm = 100 - V.M.E mg/m<sup>3</sup> = 426</li> <li>• TALC : V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m<sup>3</sup> = 2</li> </ul>
8. 1. 2. Index biologique:	/
8. 1. 3. Procédure(s) de surveillance recommandée(s):	Protéger du rayonnement solaire et ne pas exposer à une température supérieure à:40°C
8. 2. Contrôles de l'exposition:	
8. 2. 1. Contrôles techniques appropriés:	/
8. 2. 3. Protection des yeux:	Porter des lunettes de sécurité bien fermées.
8. 2. 4. Protection des voies respiratoires:	Ventilation. Ne pas respirer les fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.
8. 2. 5. Protection des mains:	Porter des gants appropriés: gants en caoutchouc à l'alcool polyvinylique ou nitrile-butyle.
8. 2. 6. Protection de la peau et du corps:	vêtement de protection Changer régulièrement les gants ou les vêtements
8. 3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:	Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.
8. 4. Mesure(s) d'hygiène:	/
8. 5. Information(s) supplémentaire(s):	/

### 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

9. 1. 1. Etat physique:	pâte
9. 1. 2. Couleur:	blanc ou selon désignation produit
9. 1. 3. Odeur:	caractéristique
9. 1. 4. Point de fusion / point de congélation:	Non déterminé.
9. 1. 5. Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	77°C
9. 1. 6. Inflammabilité:	inflammable
9. 1. 7. Limites inférieure et supérieure d'explosion:	Inférieure: 1,2 Vol % Supérieure: 8,9 Vol %
9. 1. 8. Point d'éclair:	39°C (ASTM D93)
9. 1. 9. Température d'auto-inflammation:	270°C
9. 1. 10. Température de décomposition:	>270°C
9. 1. 11. PH:	Non déterminé.
9. 1. 12. Solubilité:	Insoluble dans l'eau
9. 1. 13. Hydrosolubilité:	peut se disperser
9. 1. 14. Liposolubilité:	Non déterminé.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## MULTI 'RESTOR

Version:6

Date de révision: 10/03/2022

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

9. 1. 15. Solubilité aux solvants:	soluble dans certains solvants spécifiques
9. 1. 16. Coefficient de partage n-octano/eau (valeur log):	/
9. 1. 17. Pression de vapeur:	Non déterminé.
9. 1. 18. Densité de vapeur relative:	/
9. 1. 19. Densité et / ou densité relative:	1.91
9. 1. 20. Caractéristiques des particules:	Ne contient pas de matériaux "nano particules"
9. 1. 21. Viscosité cinématique:	Non déterminé.
9. 1. 22. Masse volumique apparente:	1.91 g/cm <sup>3</sup>
9. 1. 23. Conductivité électrique:	/
9. 1. 24. Réserve alcaline/acide:	Non déterminé.
9. 1. 25. Propriété(s) comburante(s):	/
9. 1. 26. Vitesse d'évaporation:	/
9. 2. Autres informations:	
9. 3. Autres données:	/
9. 4. Information(s) supplémentaire(s):	/

### 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10. 1. Réactivité:	Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.
10. 2. Stabilité chimique:	Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.
10. 3. Possibilité de réactions dangereuses:	Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matériaux fortement acides ou alcalins afin d'éviter des réactions exothermiques.
10. 4. Conditions à éviter:	Ne pas exposer à des températures supérieures à 40 °C
10. 5. Matières incompatibles:	Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matériaux fortement acides ou alcalins afin d'éviter des réactions exothermiques.
10. 6. Produits de décomposition dangereux:	CO, CO <sub>2</sub>

### 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008:

11. 1. 1. Information(s) générale(s):	DL & CL50 used for classification ATE (Acute Toxicity Estimates)
11. 1. 2. Inhalation:	CL50/inhalation/4h/rat = 68,7 mg/l Valable pour la substance : 1 00-42-5 styrène 11,8 mg/l (RAT)  CAS: 14807-96-6 talc (Mg <sub>3</sub> H <sub>2</sub> (SiO <sub>3</sub> ) <sub>4</sub> ) CL 50/4H: 11 mg/l (ATE)
11. 1. 3. Contact avec la peau:	DL50/cutanée/rat = 14388 mg/kg (rat) Valable pour la substance : 1 00-42-5 styrène DL50: 2000 mg/kg (rat)

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## MULTI 'RESTOR

Version:6

Date de révision: 10/03/2022

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

11. 1. 4. Contact avec les yeux:	CAS: 14807-96-6 talc (Mg <sub>3</sub> H <sub>2</sub> (SiO <sub>3</sub> ) <sub>4</sub> ) DL50 > 5000 mg/Kg (rat) Très irritant
11. 1. 5. Ingestion:	Valable pour la substance : 1 00-42-5 styrène CL50/4h : 2650 mg/kg (rat)
11. 1. 6. Sensibilisation:	CAS: 14807-96-6 talc (Mg <sub>3</sub> H <sub>2</sub> (SiO <sub>3</sub> ) <sub>4</sub> ) DL50: 8530 mg/Kg (rat) N'a pas d'effet sensibilisant.
11. 1. 7. Toxicité chronique:	Non déterminé.
11. 1. 8. Toxicité résultant d'une exposition de longue durée ou répétée:	* STOT un. 3. / SGH07 - H335 * H335 - Peut irriter les voies respiratoires Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Susceptible de nuire au fœtus.
11. 2. Informations sur les autres dangers:	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
11. 2. 1. Effet(s) spécifique(s):	/

### 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12. 1. Toxicité:	/
12. 2. Persistance et dégradabilité:	Données non disponibles.
12. 3. Potentiel de bioaccumulation:	Données non disponibles.
12. 4. Mobilité dans le sol:	Données non disponibles.
12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB:	Cette préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus
12. 6. Propriétés perturbant le système endocrinien:	Ce produit ne contient pas de composant classé "Perturbateur Endocrinien "
12. 7. Autres effets néfastes:	Non
12. 7. 1. Toxicité aquatique:	CAS: 100-42-5 styrène EC50-48h Daphnia magna [mg/l]: 4.7 mg/l CL50-96 Heures - algae [mg/l] > 4.9 mg/l
12. 7. 2. Toxicité bactériologique:	Non déterminé.
12. 7. 3. Toxicité pour les oiseaux:	Non déterminé.
12. 8. Potentiel de formation d'ozone photochimique:	Non déterminé.
12. 9. Information(s) générale(s):	/
12. 10. Information(s) supplémentaire(s):	/

### 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13. 1. Méthodes de traitement des déchets:	Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.
13. 2. Emballages contaminés:	Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales. Les emballages souillés ne peuvent pas être traités comme des déchets ordinaires.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## MULTI 'RESTOR

Version:6

Date de révision: 10/03/2022

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

13. 3. Disposition(s) nationale(s) et régionale(s): Déchet à éliminer conformément à la loi des déchets chimiques:

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14. 1. Information(s) générale(s): Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.

14. 2. Numéro ONU ou numéro d'identification: 1263

14. 2. 1. Désignation officielle de transport de l'ONU: PEINTURES (y compris peintures, laques, émaux, couleurs, shellac, vernis, cirages, encaustiques, enduits d'apprêt et bases liquides pour laques) ou MATIERES APPARENTÉES AUX PEINTURES (y compris solvants et diluants pour peintures)  
UN1263, PEINTURES, Dispositions spéciales 640E,3,III

14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID):

14. 3. 1. Classe(s) de danger pour le transport: 3

14. 3. 2. Groupe d'emballage: III

14. 3. 3. Etiquettes ADR/RID: 3

14. 3. 4. Code danger: 30

14. 3. 5. Code de classification et dispositions spéciales: F1 163 640E 650

14. 3. 6. Instructions d'emballage: P001 IBC03 LP01 R001 -/- PP1

14. 3. 7. Code de restriction en tunnels: (D/E)

14. 4. Voies maritimes (IMDG):

14. 4. 1. Classe: 3

14. 4. 2. Groupe d'emballage: III

14. 4. 3. Polluant marin: NON

14. 4. 4. N° FS: F-E, S-E

14. 4. 5. Etiquette(s) IMDG: 3

14. 4. 6. Instructions d'emballage: P001 LP01 -/- PP1

14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA):

14. 5. 1. ICAO/IATA classe: 3

14. 5. 2. Groupe d'emballage: III

14. 5. 3. Etiquettes ICAO/IATA: 3

14. 5. 4. Avis ou remarques importantes: Aéronef passager et cargo

14. 6. Dangers pour l'environnement: produits non dangereux

14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Porter des gants de protection.

14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC: Non applicable.



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## MULTI 'RESTOR

Version:6

Date de révision: 10/03/2022

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

14. 9. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI:

Non applicable.

14. 10. Autre(s) information(s):

ADR :  
QL : 5L  
EQ : E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml  
Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml

IMDG  
QL : 5L code : E1  
Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml  
Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml

Liquide Visqueux exempté de la réglementation ADR selon les prescriptions du chapitre 2.2.3.1.5

### 15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Concerne uniquement la France  
Tableau des Maladies Professionnelles :  
N° 84:Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel  
N° 66 :rhinite et asthme professionnels

Réglementation relative aux installations classées :  
ICPE : 4331 : Liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3 à l'exclusion de la rubrique 4330.

Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t

15. 2. Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de sécurité chimique n'a pas été faite sur ce produit.

15. 3. Avis ou remarques importantes: /

### 16. AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Législation(s) suivie(s):

Cette fiche de données de sécurité répond au règlement (CE) 1907/2006 - 1272/2008 avec ses modifications et adaptations.  
Réglementation (CE) n°1907/2006 (REACH), Réglementation (CE) n°1272/2008 (CLP),  
Réglementation (CE) n°790/2009 (1° ATP CLP), Réglementation (EU) n°453/2010 (Annexe I).

16. 2. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3:

H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H332 Nocif par inhalation.  
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes <indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus> à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée <indiquer la voie d'exposition>.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus <indiquer l'effet s'il est connu> <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

16. 3. Avis ou remarques importantes:

Le Taux des COV (Composés Organiques Volatiles) : 20 g/l / 13 %  
CLASSEMENT EMISSION AIR Ambiant C

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## MULTI 'RESTOR

Version:6

Date de révision: 10/03/2022

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

16. 4. Restrictions: Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris:
16. 5. Recommandation(s): /
16. 6. Références et / ou bibliographie: /
16. 7. Conseils relatifs à la formation: Prévoir une instruction du personnel concernant les risques, les précautions à observer et les mesures à prendre en cas d'accident. L'utilisateur prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit
16. 8. Information(s) supplémentaire(s): Acronymes et abréviations  
ADR : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
RID : Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer  
IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods  
IATA : International Air Transport Association. CAS : Chemical Abstracts Service  
DNEL : Derived No Effect Level / Dose dérivée sans effet  
N°CE : European Chemical number : EINECS, ELINCS or NLP  
PBT : Persistant, Biocumulable & Toxique  
PNEC : Predicted No Effect Concentration / Concentration sans effet prévisible sur l'environnement. vPvB : Very Persistent and Very Bioaccumulable / Très Persistant et Très Biocumulable.  
VME : Valeur Moyenne d'Exposition (sur 8 h.)  
VLE : Valeur Limite d'Exposition (15 min.)  
DL50 : Dose Létale 50, Dose d'une substance qui cause 50% de mortalité dans la population exposée à cette substance pendant une période donnée.  
CL50 : Concentration Létale 50, Concentration qui dans un test d'écotoxicité entraîne la mortalité de 50% des espèces testées pendant une période de temps donnée.  
CE50 : Concentration Effective 50, Concentration qui dans un test d'écotoxicité entraîne un effet recherché de 50% sur les espèces testées pendant une période de temps donnée
16. 9. Historique:
16. 9. 1. Date de la première édition: 10/10/2015
16. 9. 2. Date de la révision précédente: 16/12/2020
16. 9. 3. Date de révision: 10/03/2022
16. 9. 4. Version: 6
16. 9. 5. Révision chapitre(s) n°: révision
16. 10. Réalisé par: sds+ softw are